



Commune de GIDY

DICRIM **Document d'Information** **Communal sur les** **Risques Majeurs**



INONDATION



MOUVEMENT DE TERRAIN



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



INDUSTRIE



AERIEN



VIGILANCE METEO



ATTAQUE TERRORISTE OU INTRUSION



RISQUES NUCLÉAIRE

RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil de communication destiné à faire connaître les risques majeurs présents sur la commune de GIDY et à donner les consignes de sécurité à suivre en cas d'événements graves. Ce document fournit également des informations sur les actions et mesures engagées par les pouvoirs publics dont le Maire.

Le droit à l'information :

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. » Article L125-2 du code de l'environnement.

Le préfet établit un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui, à partir de l'historique des événements passés et des études effectuées, recense les communes à risque. Le DDRM du LOIRET est disponible à la préfecture et à la mairie. Il est également consultable sur le site internet de la préfecture : www.loiret.gouv.fr.

Le maire, si sa commune est concernée par un risque majeur, établit un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRiM).

Le DICRiM reprend les informations transmises par le préfet. Il informe les habitants de la commune sur les risques naturels majeurs encourus, les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en œuvre et les consignes de sécurité individuelles à respecter.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par:

- une faible fréquence (*on finit par oublier*).
- une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

L'existence d'un risque majeur est liée:

- à la présence d'un événement (**aléa**), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique,
- à l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens.
- à l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa : la **vulnérabilité**.



ALEA

ENJEUX

VULNERABILITE



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.

La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 types d'inondations existent :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.

Le risque à GIDY :

Notre commune est concernée par l'inondation lente de plaine. La « Retrêves » traversant la commune à proximité des habitations peut engendrer des apparitions qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.



LE RISQUE INONDATION



LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

Avant :

À l'intérieur d'un bâtiment :

- Couper le gaz et l'électricité.
- Obturer les entrées d'eau: portes, soupiraux, événements.
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits.
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
- Prévoir les moyens d'évacuation.

À l'extérieur :

- Sortir de son véhicule qui peut être emporté par la crue;
- S'éloigner de la zone dangereuse et se réfugier sur un point haut.

Pendant :

- S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance (radio, mairie, internet: www.vigicrues.ecologie.gouv.fr).
- Se conformer aux directives des services de secours.
- Se réfugier sur un point haut.
- Signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation.
- Ne pas s'engager sur une route inondée.

Après :

- Vider rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés.
- Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffez dès que possible.
- Déposer un dossier auprès de son assureur dans les plus brefs délais.

..... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Fermez
portes,
fenêtres,
soupiraux,
aérations



Fermez
le gaz et
coupez
l'électricité



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer
ou encombrer
les secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent



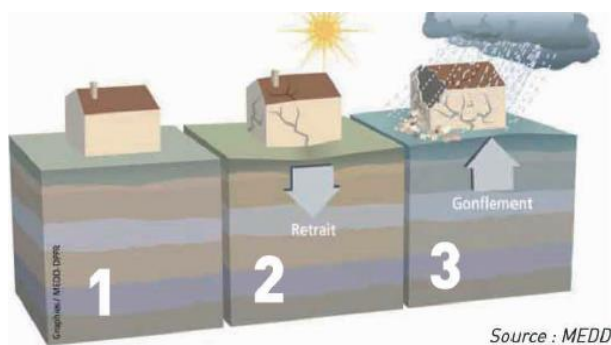
Montez à
pied dans
les étages



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.



Le risque à GIDY :

Certaines parties de la commune se situent sur une **zone d'aléa fort** pour les argiles.

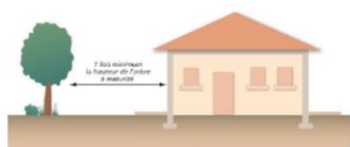
Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent, mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux (Pour consulter la cartographie du risque, consultez le site www.argiles.fr).

Les mesures de prévention :

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Comment faire pour prévenir les dégâts ?



Eloignez la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



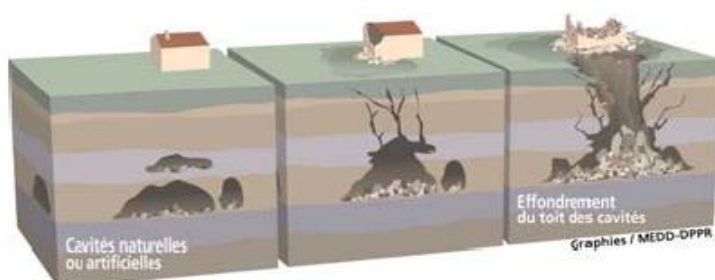
Réalisez une structure étanche autour du bâtiment



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LES CAVITÉS SOUTERRAINES

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.



**39 cavités souterraines
sont identifiées à GIDY.**

www.georisques.gouv.fr

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

Avant :

- Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risque.

Pendant :

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés
- Eloignez-vous de la zone.
- N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- Appelez les services de secours.

Après :

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

..... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Dès les premiers signes,
évacuez les bâtiments
et n'y retournez pas
Ne prenez pas l'ascenseur



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer
ou encombrer
les secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent



Eloignez-vous
de la zone dangereuse
Rejoignez le lieu
de regroupement



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.)

Le risque de transport de matières dangereuse, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières, essentiellement par voie routière pour le département. Le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

L'explosion qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles, l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits.

L'incendie qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Le nuage toxique qui peut provenir d'une fuite de produit toxique en phase gazeuse ou résulter d'une combustion. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits intoxiqués, par contact. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.

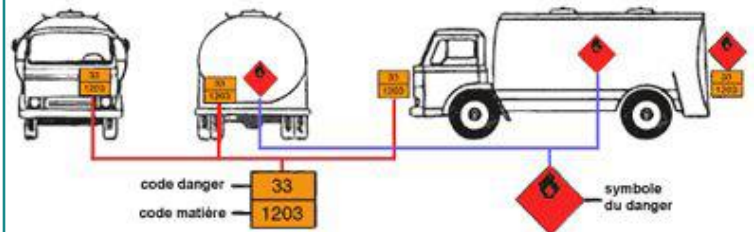
Ces différentes manifestations peuvent être associées.

Le risque à GIDY :

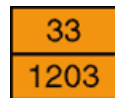
La commune est concernée par l'autoroute A10, RD102 et RD 702 ; conduite TRAPIL

GESTION DU RISQUE : Signalisation des TMD

Le transport routier est régi par l'accord européen « ADR », transcrit par l'arrêté français du 29 mai 2009, qui exige notamment la signalisation du danger. En fonction des quantités transportées, les véhicules doivent être signalés :



◆ Signalisation générale TMG :



code danger : ici, 33 = « liquide très inflammable »
code matière : ici, 1203 = « essence »

◆ plaque-étiquette de danger (selon la quantité transportée)
Principaux symboles de dangers:



explosive



gaz



inflammable



combustante



toxique



radioactive



corrosive



mat. dangereuse divers

..... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Rentrez
rapidement
dans le
bâtiment le
plus proche



Ne fumez
pas,
pas de
flamme ni
d'étincelles



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer
ou encombrer
les secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres et
ventilations



LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les populations, les biens ou l'environnement avoisinant. Ce risque peut ainsi se développer dans chaque établissement dangereux ou, par effet domino, dans un ensemble d'établissements installés sur un même site. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les soumet à une réglementation nationale et européenne ainsi qu'à des contrôles réguliers.

Les principales manifestations de ces accidents industriels sont :

L'**incendie** par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud avec risque de brûlures et s'asphyxie.

L'**explosion** par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc.

La **dispersion** dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Ces différentes manifestations peuvent être associées. Leurs causes peuvent être directes (*défaillance technique, carence humaine, etc.*) ou indirectes (*inondation, etc.*)

GESTION DU RISQUE :

Les installations considérées comme les plus dangereuses ont à mettre en place à leur charge des mesures de prévention, de protection et de secours. Des plans propres à l'industrie (*Plan d'Organisation Interne*) ou relevant du Préfet (*Plan Particulier d'Intervention*) précisent l'organisation des secours en cas d'accident sur certains de ces sites et font l'objet de manœuvres ou d'exercices réguliers avec le concours des Services d'Incendie et de Secours.

Le risque à GIDY :

La commune est concernée par l'entreprise **DERRET Logistique**, l'entreprise **CAUDALIE**, les établissements **SERVIER**.

..... Et moi, je fais quoi ?

 Ecoutez la radio Respectez les consignes des autorités	 Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours	 Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche	 Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles
 Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent	 Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations	



LE RISQUE AERIEN

Le territoire communal est situé à proximité de la Base Aérienne militaire 123 de BRICY. Il se trouve sous les couloirs aériens tracés au-dessus de la commune.

Pour le trafic aérien, la sécurité absolue n'existe pas. Chaque phase de vol présente des risques différents.

Le Maire peut intervenir durant les phases :

- De recherches,
- En engageant les moyens dont il dispose sur demande du Préfet,
- En informant la Préfecture du résultat de ses recherches.

Le risque à GIDY :

Base militaire 123, couloirs aériens.

..... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer
ou encombrer
les secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent



LA VIGILANCE METEO

Orages, fortes précipitations, vent violent, neige/verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans la région de GIDY, pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens .

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :



Niveau 1 : pas de vigilance particulière.



Niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: chutes de neige, orage d'été) sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Niveau 3 : soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



Niveau 4 : une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



Le risque à GIDY :

La commune a notamment été touchée par la tempête de décembre 1999.

..... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer
ou encombrer
les secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent



LA VIGILANCE METEO



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule





ATTAQUE TERRORISTE

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

Localisez le danger pour vous en éloigner

1 Enfermez-vous et barriquez-vous

Ne vous exposez pas

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

2 Éloignez la lumière et coupez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 SINON, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

Alerte les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

3/ ALERTER
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112
Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr





LE RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire est un évènement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

La commune de GIDY n'est pas dans les périmètres PPI de 20 kms autour des centrales nucléaires. Cependant, en cas d'accident et selon les conditions météorologiques, des contaminations seraient possibles. C'est pourquoi, le plan ORSEC Iode prévoit la distribution de comprimés d'Iode à l'ensemble de la population en cas d'accident majeur. Cette distribution sera assurée par la Mairie.

Quels en sont les effets ?

Ils sont fonction de la distance à la source de radiation et de la durée d'exposition.

Les effets possibles sur l'homme : brûlures, stérilité, cancers (effets aléatoires sur une partie de la population), effets génétiques supposés, effets sur le fœtus (malformations).

Les effets sur l'environnement : la flore (destruction ou pollution), la faune (mêmes effets que sur l'homme avec des variables), les cultures (produits de consommation pollués).

Les effets économiques : perturbation des activités humaines.

Quelles sont les dispositions prises ?

Un plan d'urgence interne (PUI) a été élaboré par l'exploitant EDF des centrales nucléaires. Il définit les moyens internes à mettre en oeuvre en cas d'incident sur le site.

Le plan particulier d'intervention (PPI) a été établi par le préfet, c'est le volet nucléaire du plan ORSEC préfectoral (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Il décrit l'organisation des secours mis en oeuvre lors de sinistres ou d'accidents graves. Il est déclenché par le préfet, sur la base d'informations provenant de l'exploitant, pour répondre à un danger radiologique avéré pour les populations.

Le plan ORSEC Iode est établi par le Préfet et prévoit la distribution de comprimés d'Iode à l'ensemble de la population en cas d'accident nucléaire majeur.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est réalisé par le maire. Il est le complément local des plans préfectoraux en apportant les appuis matériels et humains à destination de la population (répercussion de l'alerte, évacuation, hébergement, assistance psychologique, accompagnement...).



LE RISQUE NUCLÉAIRE

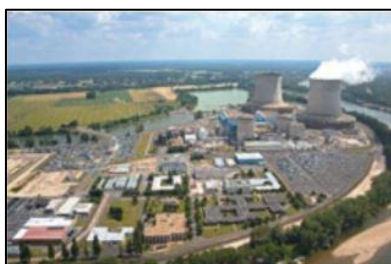
LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

Pendant :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche et mettez-vous à l'abri
- Fermez toutes les ouvertures, arrêtez ventilation, climatisation et bouchez les entrées d'air
- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Isolez-vous, si possible dans une seule pièce, avec une réserve d'eau et une radio FM à piles. Écoutez la radio : France bleu Orléans 100.9 FM
- Si vous craignez d'avoir été exposé à des poussières radioactives, débarrassez-vous de vos vêtements de dessus contaminés avant d'entrer dans le lieu clos. Puis douchez-vous et changez-vous si possible
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation du préfet
- Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité
- À l'extérieur, ne touchez pas aux objets, aux aliments, à l'eau... qui auraient pu être contaminés

Après :

- Respectez les consignes qui vous seront données par les autorités via les médias
- Ne consommez pas de fruits, de légumes ou l'eau du robinet sans l'aval des autorités
- En cas de sortie, laissez vos chaussures et vêtements à l'extérieur de la pièce de vie



Centrale de Saint-Laurent-des-Eaux



Centrale de Dampierre-en-Burly



Centrale de Belleville

Distribution et prise de comprimés d'Iode dosés à 65 mg

En cas d'accident grave, sur l'ordre du Préfet, il sera demandé au Maire d'organiser la distribution de comprimés d'iode.

Pour protéger la thyroïde efficacement, ces comprimés sont à prendre uniquement suite à l'ordre du Préfet. Il faudra les dissoudre dans un verre de lait ou d'eau, en respectant les doses ci-dessous :

La posologie est :

- 2 comprimés pour adultes et jeunes de plus de 12 ans
- 1 comprimé pour enfants de 3 à 12 ans
- ½ comprimé pour enfants de 1 mois à 3 ans
- ¼ de comprimé pour les bébés jusqu'à 1 mois



MOYENS D'ALERTE

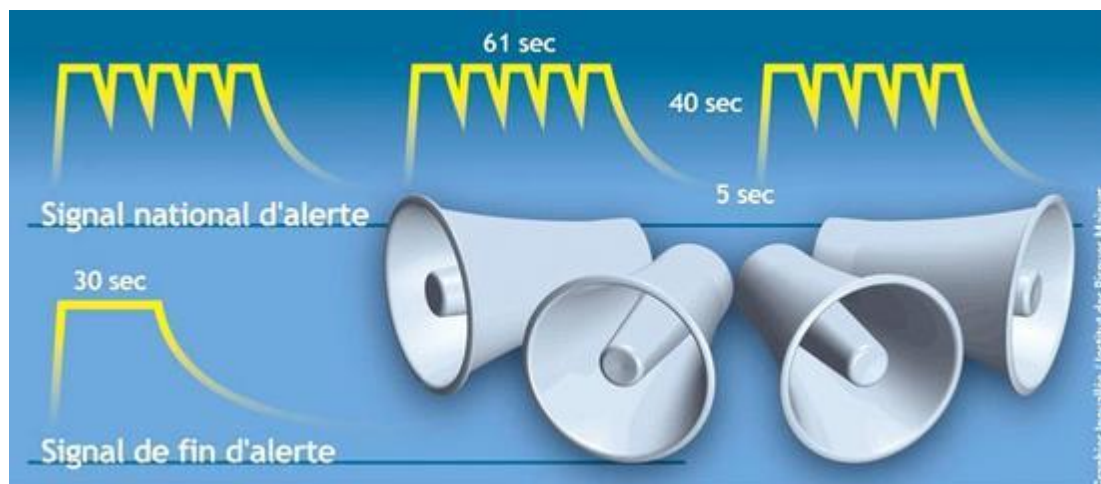
La commune est équipée d'une sirène. Située sur la mairie, elle permet d'alerter la population en cas d'imminence d'une catastrophe.

Le réseau national d'alerte (RNA) a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.

La France a défini un signal unique au plan national (décret 2005-1269 du 12/10/2005). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence permettant à chacun de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Si vous l'entendez, appliquez les consignes générales de sécurité. La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace ; elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou, le cas échéant, l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

Les caractéristiques de l'évènement et les consignes de protection seront diffusées par la radio : mettez-vous à l'écoute de France Inter, de France Info ou des radios locales.





SE PREPARER A LA CRISE

La gestion de crise est l'affaire de tous ! Chaque citoyen doit pouvoir y participer au même titre que les pouvoirs publics.

À l'échelle du foyer, chaque citoyen a la possibilité de réaliser son **Plan Familial de Mise en Sécurité** (PFMS).

Ce plan aidera chacun à se préparer en prévoyant à l'avance un certain nombre de dispositions pour aider à traverser cette période sans panique.

Il est conseillé de le réaliser avec ses proches, ceci renforcera votre capacité à surmonter ces situations difficiles.

Le Ministère de l'Intérieur a édité en novembre 2010 un guide PFMS « Je me protège en famille », pour tout type de risque, en apportant la connaissance :

- des risques majeurs auxquels vous êtes exposé,
- des moyens avec lesquels vous serez alerté,
- des consignes à respecter, de manière générale mais également en fonction des risques,
- des éléments constituant votre kit d'urgence,
- des dispositions à prendre lors du retour dans le logement,
- des contacts et numéros utiles.

➡ Ce guide est téléchargeable sur le site internet de la commune de GIDY - www.gidy.fr

Composer son kit d'urgence

En cas d'évacuation, il est important de préparer à l'avance un sac avec le nécessaire et de le compléter avec une liste de choses indispensables à prendre avant de partir. Vous trouverez ci-dessous un kit d'urgence type qu'il vous faudra adapter en fonction des particularités de votre famille.

S'informer et s'équiper

Radio à pile, piles de rechange, lampe torche à pile ou à manivelle, bougies, briquets ou allumettes, chargeurs de batterie, téléphone portable/appareil photo, carte bleue, quelques liquidités, stylos, sifflets, couteaux multifonctions, ouvre-bottes, outils (clé, pinces, gants de travail, gros scotch, etc.)

Boire et manger

Eau potable (un à deux litres par personne), aliments non périssables à haut potentiel énergétique (boîtes de conserve, biscuits secs, barres de céréales, etc.). N'oubliez pas les animaux domestiques : croquettes.

Se changer, s'habiller

Couvertures, vêtements chauds en fonction de la saison.

Papiers d'identité

Cartes d'identité, permis de conduire, passeports, carte Vitale, livret de famille, copie de votre contrat d'assurance, vos clés de maison et de voiture.

De quoi se laver et se soigner

Produits de toilettes de base (brosse à dents, dentifrice, papier WC, lingettes, solution hydro-alcoolique), trousse de premiers secours (désinfectant, pansements, etc.), ordonnances médicales.



CONTACTS

Mairie de GIDY

Place Lucien BOURGON
45520 GIDY
02.38.75.35.98

Numéro d'astreinte : 06.24.77.50.38

Site internet : www.gidy.fr

Pompiers : 18

SAMU / SMUR : 15

Gendarmerie : 17

Numéro d'urgence européen : 112

Météo France (carte vigilance météo)

Site : www.meteofrance.com

Préfecture du Loiret

www.loiret.gouv.fr (à consulter en priorité)

Standard : 02 38 81 40 00

Radio officielle France Bleue Orléans

100.9 FM

NOTES

